

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32397**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe X Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté, Classe 5 : Maroquinerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243 Cuirs et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du maroquinier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la maroquinerie, où le professionnel, dans son atelier, dessine un prototype d'objet (portefeuille, sac à main, ceinture...) et procède ensuite à la coupe du cuir ou de la peau (vache, porc, chèvre, serpent ou... crocodile). Du choix du matériau aux finitions, en passant par la découpe et l'assemblage, il maîtrise l'ensemble du processus de fabrication. Pour découper les peaux à la main, il manie le couteau à parer et le couteau de pelletier. Pour l'assemblage, le maroquinier pratique la couture à la main ou à la machine. Il utilise différentes techniques : rivetage, soudage, piquage. S'il pique à la main, il se sert d'une alêne traditionnelle. Certaines opérations peuvent être automatisées avec une presse hydraulique, des ciseaux électriques pour la coupe, une machine à refendre.

L'étape finale consiste à poser les accessoires : fermoirs, boucles, pressions... L'artisan a très souvent aussi une fonction de vendeur ou même d'exposant.

Les activités consistent à :

- créer des prototypes ;
- sélectionner les différents types de cuirs ;
- Réaliser le traitement du cuir : glaçage, piquage, façonnage,... ;
- Réaliser l'assemblage d'éléments en cuir et pose d'accessoires (boucles, sangles,...) ;
- Réaliser la réparation d'objets en cuir.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Concevoir les gabarits carton des pièces constitutives du modèle et l'annotation fonctionnelle ;
- Choisir les matières ;
- Réaliser la coupe ;
- Placer les morceaux ;
- Réaliser le montage en forme, coller, surtailler et ajuster ;
- Réaliser la couture à la main et piquer à la machine ;

- Réaliser la finition et les contrôles de la pièce de maroquinerie (Ouvrir et fermer, contenir. fonctionnel (poids, encombrement...).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries PME-PMI et entreprises artisanales de la maroquinerie

Maroquinier, prototypiste, maroquinier - sellier, responsable d'atelier

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1802 : Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)

H2401 : Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux

H2505 : Encadrement d'équipe ou d'atelier en matériaux souples

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la maroquinerie qui généralement consiste à fabriquer une pièce en cuir dont la fonctionnalité d'usage et les dimensions des objets à placer sont indiquées. L'œuvre comporte de la couture main et des piqués machine, des rebords, des astiquages. Les dimensions sont laissées à l'initiative du candidat. Tous les montages sont autorisés. Le choix du cuir extérieur et les matériaux pour l'intérieur sont à l'initiative du candidat.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.